



No de résolution  
ou annotation

369-12-17

## ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2018, 2019 ET 2020

Madame la conseillère Isabelle Morin propose, appuyée par monsieur le conseiller Michel LeBlanc et il est résolu à l'unanimité d'adopter le programme triennal d'immobilisations pour les années 2018: 33 606 300 \$ ; 2019 : 16 922 300 \$ et 2020: 13 341 400 \$ pour un montant total : 63 870 000 \$.

ADOPTÉE

-----

## PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LE BUDGET

La période de questions du public portant exclusivement sur le budget a alors lieu.

Aucune personne n'est présente dans la salle.

370-12-17

## LEVÉE DE LA SÉANCE

Monsieur le conseiller Sylvain Bouchard propose, appuyé par monsieur le conseiller Michel Béland et résolu à l'unanimité que la séance soit levée. Il est 19h05.

ADOPTÉE

  
MME JOCELYNE BATES,  
MAIRESSE

  
ME CAROLINE THIBAUT  
GREFFIÈRE

Ce 13 décembre 2017

Je, soussigné, certifie par la présente que la Ville de Sainte-Catherine dispose des crédits suffisants, lorsque requis, pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions adoptées à la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 12 décembre 2017.

Ce certificat est émis conformément aux dispositions de l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes.

  
Serge Courchesne, trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SAINTE-CATHERINE

Le 12 décembre 2017

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine, tenue au lieu temporaire de ses séances, tel que dûment adopté par la résolution numéro 38-02-17, le **mardi douzième jour du mois de décembre deux-mille-dix-sept (2017)**, à 20 h, le tout suivant les dispositions voulues par la loi.



No de résolution  
ou annotation

Sont présents mesdames les conseillères Isabelle Morin et Julie Rondeau et messieurs les conseillers Martin Gélinas, Sylvain Bouchard, Michel Béland et Michel LeBlanc formant quorum sous la présidence de madame Jocelyne Bates, mairesse. Madame Danielle Chevette, directrice générale, Me Caroline Thibault, directrice des services juridiques et greffière ainsi que M. Serge Courchesne, trésorier et directeur général adjoint sont également présents.

371-12-17

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le conseiller Michel LeBlanc propose, appuyé par monsieur le conseiller Michel Béland et il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé.

ADOPTÉE

372-12-17

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 NOVEMBRE 2017**

Madame la conseillère Julie Rondeau propose, appuyée par monsieur le conseiller Martin Gélinas et il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 novembre 2017 tel que rédigé.

ADOPTÉE

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

La période de questions prévue au règlement a alors lieu.

Un citoyen demande d'être entendu:

.- M. Jean-Serge Lacasse

#### **CORRESPONDANCE AU CONSEIL**

Le conseil reconnaît unanimement avoir reçu la correspondance mensuelle lui étant adressée.

#### **DÉPÔT DE LA LISTE DES EMBAUCHES DU PERSONNEL ÉTUDIANT ET SURNUMÉRAIRE POUR LE MOIS**

La liste est déposée.

#### **DÉPÔT DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2018**

Dépôt est fait du document.

#### **REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS DES ÉLUS DE TOUT DON, TOUTE MARQUE D'HOSPITALITÉ OU TOUT AUTRE AVANTAGE**

Conformément aux dispositions de l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, la greffière confirme qu'aucune déclaration n'a été consignée au registre des dons, marques d'hospitalité ou tout autre avantage reçus par un membre du conseil au cours de la dernière année.

#### **APPUI AU PROJET DE RECONSTRUCTION DE LA RUE CENTRALE**

CONSIDÉRANT les programmes de subvention pour encourager la mobilité active au sein des villes dont le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) du Ministère des affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;



No de résolution  
ou annotation

CONSIDÉRANT qu'afin de supporter les demandes de subvention faites par la Ville ou par la MRC Roussillon, la Ville doit, par résolution municipale, appuyer l'ensemble du projet de reconstruction de la rue Centrale;

Monsieur le conseiller Michel LeBlanc propose, appuyé par madame la conseillère Julie Rondeau et il est résolu à l'unanimité que la Ville de Sainte-Catherine appuie l'ensemble du projet de reconstruction de la rue Centrale en support à la demande de subvention au Fonds d'appui au rayonnement des régions et à toutes les autres demandes de subvention à venir.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

374-12-17

### **AUTORISATION DE PRÉSENTATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION - EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2018**

CONSIDÉRANT que le programme "Emplois d'été Canada 2018" est une initiative du gouvernement du Canada et offre la possibilité aux employeurs participants d'obtenir une contribution sous forme de subvention salariale visant à permettre à des étudiants d'accroître leurs possibilités d'accéder au marché du travail;

Madame la conseillère Isabelle Morin propose, appuyée par monsieur le conseiller Michel LeBlanc et il est résolu à l'unanimité d'autoriser la présentation de la demande de subvention dans le cadre du programme "Emplois d'été Canada 2018" auprès du ministère concerné, dès que le projet sera approuvé et qu'il nous sera possible de nous inscrire et de permettre aux représentants du Service des ressources humaines, de signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Catherine, tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

375-12-17

### **CONTRIBUTION FINANCIÈRE - SOUPER DE NOËL - FAMILLES DÉFAVORISÉES**

CONSIDÉRANT la tenue d'un souper de Noël pour des familles défavorisées;

CONSIDÉRANT que l'activité aura lieu au sous-sol de l'église de Sainte-Catherine;

Madame la conseillère Julie Rondeau propose, appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Bouchard et il est résolu à l'unanimité de verser une contribution financière de 100 \$ à la Paroisse de St-Constant.

Que le trésorier soit et est par la présente autorisé à verser ce montant.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

376-12-17

### **AUTORISATION DE SIGNATURE - LETTRE D'ENTENTE - SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE - SECTION LOCALE 2777 - FTQ - MODIFICATION TEMPORAIRE - STRUCTURE DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT les postes vacants et les arrêts de travail au sein du service;



No de résolution  
ou annotation

CONSIDÉRANT les besoins opérationnels du service;

CONSIDÉRANT le surcroît de travail occasionné par cette situation;

Monsieur le conseiller Michel LeBlanc propose, appuyé par monsieur le conseiller Michel Béland et il est résolu à l'unanimité d'autoriser la signature d'une lettre d'entente avec le Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 2777 des cols bleus et la ville de Sainte-Catherine par la mairesse, la directrice des Services juridiques et greffière, ainsi que la directrice du service des ressources humaines, afin de prévoir le versement d'une prime de garde à l'employé surnuméraire assigné à cette fin. De plus, le salaire versé aux employés concernés est établi selon la classe salariale applicable pour la tâche effectuée. Pour la durée de la présente entente, les parties sont d'accord que le 7<sup>e</sup> alinéa de l'article 4.01e) de la convention collective ne s'applique pas (permanence d'un employé surnuméraire après 12 mois de travail consécutif). La durée de la lettre d'entente sera pour un maximum de six mois.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

377-12-17

### **DÉPART À LA RETRAITE - COMMIS À LA COMPTABILITÉ**

CONSIDÉRANT que Madame Micheline Chatelois est à l'emploi de la Ville de Sainte-Catherine depuis le 12 juillet 2005;

CONSIDÉRANT que Madame Chatelois quitte ses fonctions pour la retraite le 31 décembre 2017;

Monsieur le conseiller Michel LeBlanc propose, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Bouchard et il est résolu à l'unanimité de remercier sincèrement Madame Chatelois pour ses loyaux services au cours des douze dernières années et lui souhaite de profiter au maximum de sa nouvelle vie de retraitée.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

378-12-17

### **NOMINATION D'UNE COORDONNATRICE DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET ASSISTANTE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM**

CONSIDÉRANT le surcroît de travail occasionné par l'absence prolongée de la coordonnatrice des services administratifs et assistante-trésorière ;

CONSIDÉRANT que le profil de madame Ligia Cercel (technicienne en comptabilité) correspond au profil de la fonction de coordonnateur;

CONSIDÉRANT que le directeur est satisfait du rendement de madame Cercel;

CONSIDÉRANT que cette dernière est intéressée à assumer l'intérim de la fonction;

Madame la conseillère Julie Rondeau propose, appuyée par monsieur le conseiller Michel LeBlanc et il est résolu à l'unanimité de nommer madame Ligia Cercel à titre de coordonnatrice des services administratifs et assistante-trésorière à compter du 13 décembre 2017 et ce jusqu'au retour à temps plein de la titulaire de la fonction. Pour la durée de l'intérim les conditions de travail modifiées sont les suivantes :





No de résolution  
ou annotation

379-12-17

§ le salaire annuel est fixé au minimum de de l'échelle salariale de la classe 5 (75 108\$) du code des conditions de travail des employés cadres;

§ L'horaire de base sera idem à l'horaire actuel, toutefois pour la durée de l'intérim celle-ci ne recevra pas rémunération pour les heures de travail effectuées à l'extérieur de l'horaire de base. Toutefois, pour les heures effectuées entre le vendredi 13h et le lundi 8h30, les heures travaillées seront cumulées dans une banque jusqu'à un maximum de 32.5 heures;

§ Les banques de congés mobiles et de maladies sont ceux applicables par le code des conditions de travail des employés cadres et seront calculées au prorata de la durée du mandat.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

### **MANDAT À L'UMQ - APPELS D'OFFRES SERVICES DE GESTION ET ACTUARIAT - MUTUELLE DE PRÉVENTION**

CONSIDÉRANT QUE deux Mutuelles de prévention en santé et sécurité du travail (ci-après les Mutuelles) seront mises sur pied par l'UMQ en vertu de l'article 284.2 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Catherine désire profiter des avantages en adhérant à l'une ou l'autre des Mutuelles réservées exclusivement aux membres de l'UMQ ;

CONSIDÉRANT QUE le classement et la participation à l'une ou l'autre des Mutuelles de l'UMQ est établi en prenant en compte les données disponibles au Guichet de la CNESST au 31 juillet de l'année du dépôt ;

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion à une Mutuelle permet à la Ville de Sainte-Catherine d'améliorer son système de gestion ainsi que sa performance en santé et sécurité du travail ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Catherine participe déjà aux services offerts en santé et sécurité du travail par l'UMQ ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Catherine a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour retenir, via un premier appel d'offres les services professionnels d'une firme d'actuaire et dans un deuxième appel d'offres un consultant pour la gestion des Mutuelles, distinct de la firme d'actuaire ;

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ de telles ententes ;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la loi, l'UMQ procédera à deux appels d'offres publics pour octroyer les contrats ;

CONSIDÉRANT QUE l'UMQ prévoit lancer ces appels d'offres en 2018.

Monsieur le conseiller Sylvain Bouchard propose, appuyé par madame la conseillère Julie Rondeau et il est résolu à l'unanimité :

QUE la Ville de Sainte-Catherine confirme son adhésion à l'une des Mutuelles et s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, toute documentation nécessaire à son adhésion à l'une des Mutuelles ;



No de résolution  
ou annotation

QUE la Ville de Sainte-Catherine confirme son adhésion aux deux regroupements de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'actuares et d'un consultant pour la gestion des Mutuelles et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication des deux contrats ;

QUE deux contrats d'une durée de trois (3) ans plus deux années d'option, une année à la fois, pourront être octroyés par l'UMQ selon les termes prévus aux documents d'appel d'offres et de la loi applicable ;

QUE la Ville de Sainte-Catherine s'engage à respecter les termes et conditions desdits contrats comme si elle avait contracté directement avec les fournisseurs à qui les contrats seront adjudgés;

QUE la Ville de Sainte-Catherine s'engage à payer annuellement, à l'UMQ, les frais de gestion de 0,04\$/100\$ de masse salariale assurable à la CNESST pour sa participation à l'une des Mutuelles de prévention.

Que la mairesse, la directrice des Services juridiques et greffe ainsi que la directrice du Service des ressources humaines soient et sont autorisées à signer pour et au nom de la Ville, l'entente à intervenir avec l'Union des municipalités du Québec, dans le cadre de la Mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

380-12-17

**EMPRUNT DE 1 017 000 \$ PAR BILLETS - RÈGLEMENTS NUMÉROS 672-06, 743-12 ET 813-17 - ADJUDICATION**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Catherine a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 19 décembre 2017, au montant de 1 017 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

**1 - BANQUE ROYALE DU CANADA**

79 800 \$	2,77000 %	2018
82 200 \$	2,77000 %	2019
84 900 \$	2,77000 %	2020
87 500 \$	2,77000 %	2021
682 600 \$	2,77000 %	2022

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,77000 %

**2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.**

79 800 \$	2,00000 %	2018
82 200 \$	2,10000 %	2019
84 900 \$	2,25000 %	2020
87 500 \$	2,40000 %	2021
682 600 \$	2,60000 %	2022

Prix : 98,85000

Coût réel : 2,82482 %



No de résolution  
ou annotation

### 3 - CAISSE DES JARDINS DES BERGES DE ROUSSILLON

79 800 \$	2,85000 %	2018
82 200 \$	2,85000 %	2019
84 900 \$	2,85000 %	2020
87 500 \$	2,85000 %	2021
682 600 \$	2,85000 %	2022

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,85000 %

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

Monsieur le conseiller Sylvain Bouchard propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Gélinas et il est résolu à l'unanimité

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Ville de Sainte-Catherine accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 19 décembre 2017 au montant de 1 017 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 672-06, 743-12 et 813-17. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE

381-12-17

### EMPRUNT DE 1 017 000 \$ PAR BILLETS - RÈGLEMENTS NUMÉROS 672-06, 743-12 ET 813-17 - RÉSOLUTION DE CONCORDANCE, COURTE ÉCHÉANCE ET PROLONGATION

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Sainte-Catherine souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 017 000 \$ qui sera réalisé le 19 décembre 2017, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
672-06	209 100 \$
743-12	669 100 \$
743-12	118 800 \$
813-17	20 000 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 672-06 et 743-12, la Ville de Sainte-Catherine souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Catherine avait le 21 novembre 2017, un emprunt au montant de 997 000 \$, sur un emprunt original de 1 556 000 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros 672-06 et 743-12;



No de résolution  
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE, en date du 21 novembre 2017, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

CONSIDÉRANT QUE l'emprunt par billets qui sera réalisé le 19 décembre 2017 inclut les montants requis pour ce refinancement;

CONSIDÉRANT QU'en conséquence et conformément au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 672-06 et 743-12

Monsieur le conseiller Martin Gélinas propose, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Bouchard et résolu à l'unanimité:

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 19 décembre 2017;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 19 juin et le 19 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par la mairesse et le trésorier;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2018.	79 800 \$	
2019.	82 200 \$	
2020.	84 900 \$	
2021.	87 500 \$	
2022.	90 400 \$	(à payer en 2022)
2022.	592 200 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 672-06 et 743-12 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 19 décembre 2017), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, compte tenu de l'emprunt par billets du 19 décembre 2017, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 672-06 et 743-12, soit prolongé de 28 jours.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution

ADOPTÉE

382-12-17

### **ADOPTION D'UN BUDGET SUPPLÉMENTAIRE POUR L'ANNÉE 2017 - RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DE SAINT-CONSTANT ET SAINTE-CATHERINE**

CONSIDÉRANT le manque à gagner au niveau des autres revenus;

Monsieur le conseiller Michel Béland propose, appuyé par monsieur le conseiller Michel LeBlanc et il est résolu à l'unanimité d'adopter le budget d'opérations supplémentaire de la Régie intermunicipale d'incendie de Saint-Constant et Sainte-Catherine, pour l'année 2017, au montant de 75 400 \$, conformément à l'article 468.36 de la Loi sur les cités et villes;

Que la quote-part à verser pour les municipalités soit établi à 46 680 \$ pour la Ville de Saint-Constant et à 28 720 \$ pour la Ville de Sainte-Catherine.





No de résolution  
ou annotation

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

383-12-17

**ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018 - MRC DE ROUSSILLON**

Madame la conseillère Julie Rondeau propose, appuyée par madame la conseillère Isabelle Morin et il est résolu à l'unanimité d'approuver les prévisions budgétaires 2018 de la MRC de Roussillon. Le budget total est de 2 306 160 \$, la quote-part de la Ville de Sainte-Catherine est établie à 199 631 \$ (administration, aménagement et co-développement, culture et musée).

ADOPTÉE

384-12-17

**ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018 - RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE ROUSSILLON**

Monsieur le conseiller Sylvain Bouchard propose, appuyé par monsieur le conseiller Michel LeBlanc et il est résolu à l'unanimité d'adopter les prévisions budgétaires 2018 de la Régie intermunicipale de police Roussillon au montant total de 25 660 029 \$. La quote-part de la Ville de Sainte-Catherine est établie à 3 416 035.80 \$.

ADOPTÉE

385-12-17

**ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018 - RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DE SAINT-CONSTANT ET SAINTE-CATHERINE**

Monsieur le conseiller Michel LeBlanc propose, appuyé par monsieur le conseiller Michel Béland et il est résolu à l'unanimité d'adopter les prévisions budgétaires 2018 de la Régie intermunicipale d'incendie de Saint-Constant et Sainte-Catherine au montant total de 5 450 710 \$. La quote-part de la Ville de Sainte-Catherine est établie à 1 893 730 \$.

ADOPTÉE

386-12-17

**ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018 - RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU BASSIN DE LA PRAIRIE**

Monsieur le conseiller Michel LeBlanc propose, appuyé par madame la conseillère Julie Rondeau et il est résolu à l'unanimité d'adopter les prévisions budgétaires 2018 de la Régie d'Assainissement des eaux du Bassin de La Prairie. Le budget total est de 8 009 345 \$, la quote-part de la Ville de Sainte-Catherine est établie à 788 278.44 \$.

ADOPTÉE

387-12-17

**APPROPRIATION AU SURPLUS NON-AFFECTÉ**

Monsieur le conseiller Sylvain Bouchard propose, appuyé par monsieur le conseiller Michel Béland et il est résolu à l'unanimité d'approuver une appropriation de 800 000 \$ au surplus non-affecté et de permettre au trésorier d'affecter ce montant aux opérations de l'exercice 2018.

ADOPTÉE

388-12-17

**COMPTES PAYÉS ET À PAYER**

Madame la conseillère Julie Rondeau propose, appuyée par madame la conseillère Isabelle Morin et il est résolu à l'unanimité d'autoriser le



No de résolution  
ou annotation

paiement des comptes payés et à payer du mois de novembre 2017, le tout tel que plus amplement décrit comme suit soit:

- un montant de 566 644.07 \$, un montant de 79 145.36 \$ (2ième liste) pour les déboursés mensuels du mois de novembre 2017, (la liste des chèques à être émis), tel que plus amplement détaillé à un document préparé par les Services financiers et administratifs en date du 1er décembre 2017;
- un montant de 996 253.20 \$ pour les chèques et dépôts directs aux fournisseurs;
- un montant de 330 124.03 \$ pour les paiements directs;

Et d'approuver un montant de 433 483.15 \$ représentant les salaires nets pour ledit mois. Le tout tel que plus amplement détaillé à un document préparé par les Services financiers et administratifs.

ADOPTÉE

389-12-17

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 824-18 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 713-08 TEL QU'AMENDÉ CONCERNANT LE RÉGIE INTERNE DU CONSEIL**

Monsieur le conseiller Michel Béland donne avis de motion de l'adoption à la prochaine séance ou à une séance subséquente du règlement numéro 824-18 modifiant le règlement numéro 713-08 tel qu'amendé concernant le régie interne du conseil.

Un projet de règlement est présenté conformément aux dispositions de la loi.

390-12-17

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 825-18 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS**

Monsieur le conseiller Sylvain Bouchard donne avis de motion de l'adoption à la prochaine séance ou à une séance subséquente du règlement numéro 825-18 décrétant des dépenses en immobilisations.

Un projet de règlement est présenté conformément aux dispositions de la loi.

391-12-17

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 817-17 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE DE SAINTE-CATHERINE**

CONSIDÉRANT que lors de la séance du conseil du 21 novembre 2017, avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les procédures prévues à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes ont été suivies et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu et renoncent à la lecture du présent règlement;

Madame la conseillère Julie Rondeau propose, appuyée par monsieur le conseiller Michel Béland et il est résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 817-17 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Sainte-Catherine.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE



No de résolution  
392-12-17

## **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 818-17 CONCERNANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS**

CONSIDÉRANT que lors de la séance du conseil du 21 novembre 2017, avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les procédures prévues à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes ont été suivies et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu et renoncent à la lecture du présent règlement;

Monsieur le conseiller Michel LeBlanc propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Morin et il est résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 818-17 concernant les modalités de publication des avis publics.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

393-12-17

## **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 819-17 RELATIF AU TAUX DU DROIT DE MUTATION APPLICABLE AUX TRANSFERTS DONT LA BASE D'IMPOSITION EXCÈDE 500 000 \$**

CONSIDÉRANT que lors de la séance du conseil du 21 novembre 2017, avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les procédures prévues à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes ont été suivies et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu et renoncent à la lecture du présent règlement;

Monsieur le conseiller Martin Gélinas propose, appuyé par monsieur le conseiller Michel Béland et il est résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 819-17 relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

394-12-17

## **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 820-17 DÉCRÉTANT LES TAXES ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2018**

CONSIDÉRANT que lors de la séance du conseil du 21 novembre 2017, avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les procédures prévues à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes ont été suivies et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu et renoncent à la lecture du présent règlement;

Madame la conseillère Julie Rondeau propose, appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Bouchard et il est résolu à l'unanimité d'adopter le



No de résolution  
ou annotation

règlement numéro 820-17 décrétant les taxes et compensations pour l'année 2018.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

395-12-17

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 821-17 DÉCRÉTANT DIFFÉRENTS TARIFS POUR L'UTILISATION D'UN BIEN OU D'UN SERVICE OU POUR LE BÉNÉFICE RETIRÉ D'UNE ACTIVITÉ DE LA VILLE**

CONSIDÉRANT que lors de la séance du conseil du 21 novembre 2017, avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les procédures prévues à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes ont été suivies et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu et renoncent à la lecture du présent règlement;

Monsieur le conseiller Michel Béland propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Morin et il est résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 821-17 décrétant différents tarifs pour l'utilisation d'un bien ou d'un service ou pour le bénéfice retiré d'une activité de la Ville.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

396-12-17

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 822-17 RELATIF À LA CUEILLETTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DANS LA MUNICIPALITÉ**

CONSIDÉRANT que lors de la séance du conseil du 21 novembre 2017, avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les procédures prévues à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes ont été suivies et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu et renoncent à la lecture du présent règlement;

Monsieur le conseiller Sylvain Bouchard propose, appuyé par monsieur le conseiller Michel LeBlanc et il est résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 822-17 relatif à la cueillette des matières résiduelles dans la municipalité.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

397-12-17

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 823-17 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE LA RUE CENTRALE ET DU PARC FRANCIS-XAVIER-FONTAINE**

CONSIDÉRANT que lors de la séance du conseil du 21 novembre 2017, avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la présente séance;





No de résolution  
ou annotation

CONSIDÉRANT que les procédures prévues à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes ont été suivies et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu et renoncent à la lecture du présent règlement;

Monsieur le conseiller Michel LeBlanc propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Gélinas et il est résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 823-17 décrétant des travaux de reconstruction de la rue Centrale et du parc Francis-Xavier-Fontaine incluant des travaux d'installation d'égout pluvial, de réfection d'égout sanitaire, de conduites d'aqueduc, de chaussée, d'une piste cyclable, de trottoirs, de bordures, d'éclairage et de construction des modules de jeu à accessibilité universelle et un emprunt au montant de quatorze-millions-huit-cent-douze-mille dollars (14 812 000 ) qui peut être réduit par une contribution gouvernementale pour la réfection des infrastructures.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

398-12-17

### ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-Z-58

CONSIDÉRANT que lors de la séance du conseil tenue le 3 octobre 2017, avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de règlement portant le numéro 2009-Z-58 a été adopté le 3 octobre 2017;

CONSIDÉRANT qu'un second projet de règlement a été adopté le 21 novembre 2017;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande valide de soumettre le règlement à l'approbation des personnes habiles à voter n'a été reçue par la municipalité;

CONSIDÉRANT que les procédures prévues à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes ont été suivies et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu et renoncent à la lecture du présent règlement;

Monsieur le conseiller Michel Béland propose, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Bouchard et il est résolu à l'unanimité d'adopter, sans modification, le second projet de règlement numéro 2009-Z-58 modifiant le règlement de zonage 2009-Z-00 tel qu'amendé, de façon à modifier la grille des usages et normes M-558 afin d'ajuster certaines normes et modifier la hauteur minimale à 3 étages pour l'usage « P2b01 Établissement d'enseignement préscolaire et primaire »/ Remplacer l'annexe E.1 par le plan d'aménagement d'ensemble de la zone M-558.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

### 2IÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

La deuxième période de questions du public a alors lieu.

Un citoyen demande d'être entendu:

.- M. Jean-Serge Lacasse

### COMMUNICATIONS AU PUBLIC



No de résolution  
ou annotation

399-12-17

## LEVÉE DE LA SÉANCE

Monsieur le conseiller Michel LeBlanc propose, appuyé par madame la conseillère Julie Rondeau et résolu à l'unanimité que la séance soit levée. Il est 20h26.

ADOPTÉE

MME JOCELYNE BATES,  
MAIRESSE

M<sup>E</sup> CAROLINE THIBAUT  
GREFFIÈRE

Ce 13 décembre 2017

Je, soussigné, certifie par la présente que la Ville de Sainte-Catherine dispose des crédits suffisants, lorsque requis, pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions adoptées à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 décembre 2017.

Ce certificat est émis conformément aux dispositions de l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes.

Serge Courchesne, trésorier